

EN RÉSUMÉ, les montants ci-dessous paraissent être dûs par les officiers de l'ancienne administration, savoir :

Par M. le Dr Belleau, Secrétaire.....	\$	9 00
Par M. le Dr Brosseau, Secrétaire.....		196 32
Par M. le Dr Dagenais, Trésorier.....		19 53
Par M. le Dr Larue, Régistratre.....		410 70
Par M. le Dr Beausoleil, Régistratre.....		4,312 03
<hr/>		
Montant total dû au Collège, tel qu'il appert au relevé des livres de caisse.....	\$4,947 63	

Les montants ci-dessus, paraissant dus par quelques-uns des officiers du Collège, sont le résultat exact de mes travaux d'examen, audition et relevé des livres qui m'ont été confiés. Ces montants sont cependant sujets à justification, soit par la production des pièces, soit par celle des livres dont l'absence a été constatée au cours de ce rapport. A défaut de cette justification, ces montants sont dus au Collège.

CONCLUSIONS.

Je n'ai pas à m'occuper, dans ce rapport, de l'organisation de la comptabilité nouvelle, telle que suggérée dans mon rapport préliminaire, ni de l'audition des livres de l'année courante, ne l'ayant pas faite. J'y donnerai cependant toute mon attention à partir du mois prochain, et à l'assemblée du Bureau en juillet 1900, vous constaterez je n'en ai pas de doute, de grands progrès et une augmentation de prospérité dans les affaires.

Je me permettrai de faire observer que, d'après les nouveaux livres, et afin d'éviter de la confusion dans les écritures, la reddition des comptes ne devrait se faire que tous les ans, à l'assemblée de juillet, et je crois qu'une résolution devrait être passée à cet effet.

Afin que le registre médical soit complet sous tous les rapports, à cause de son importance primordiale, on devrait s'adresser à tous les membres du Collège pour obtenir les renseignements qui sont nécessaires à cette fin et tous les médecins devraient contribuer autant que possible, dans l'intérêt de la profession, à fournir ces renseignements qui sont indispensables pour la bonne administration aussi bien que la protection des membres de la profession.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans vous exprimer mon vif regret de n'avoir pas pu vous offrir un travail plus complet. Je vous ai dit les difficultés que j'avais éprouvées par la nature même de ce travail. Ajoutez à cela une indisposition d'une dizaine de jours qui, à ce moment me fit craindre d'être dans l'impossibilité de faire mon rapport. Cela vous expliquera que ce rapport puisse souffrir de quelques lacunes pour lesquelles vous serez sans doute indulgent.

Le tout humblement soumis.

(Signé)

GEO. GONTHIER,

Auditeur.

Montréal, 26 septembre 1899.